

## **Les revendications salariales CGT 2019 :**

### ***Les revendications d'augmentations collectives des salaires fixes demeurent la priorité revendicative de notre syndicat :***

- Des augmentations collectives pour tous les salariés, de 5 % justifiées par l'inflation de l'ensemble des produits de consommation courants (énergie, alimentation, loyers, ....) avec un minimum de 1500 euros pour tous ;
- Un salaire minimum d'embauche annuel porté à 25000 euros dans le périmètre Natixis intégré ;
- Pas de salaires inférieurs à 25 000 euros annuels dans le périmètre Natixis intégré : calendrier de mise en place d'augmentations collectives pour tous les salariés percevant moins de 25000 euros ;
- Pour tous les métiers, négociations pour aboutir à des augmentations collectives par niveau de qualification et d'expérience professionnelle ;
- Pas de salaires pour les cadres inférieurs au seuil de déclenchement de la Garantie Minimum de Points Agirc (En 2018 : 43 977 euros annuels), après trois ans d'ancienneté ;
- Des grilles de salaires d'embauche transversales par niveau de qualification dans le périmètre Natixis intégré ;
- Des augmentations individuelles qui reconnaissent les niveaux de qualification et l'expérience professionnelle acquise ;
- Une augmentation individuelle au moins tous les trois ans ;
- Une enveloppe à chiffrer pour résorber toutes les inégalités de rémunérations (fixe et variable) entre les femmes et les hommes ;
- Le statut social de Natixis SA étendu aux filiales qui n'en bénéficient pas encore : complément familial, indemnités de fin de carrière, médailles du travail, subventions restauration, ...
- Des négociations dans chaque filière métier pour intégrer des éléments de rémunérations variables dans le salaire fixe.